

La valeur du temps

Les élus locaux mettent de plus en plus l'accent sur la nécessité d'avoir des réponses rapides aux problèmes qu'ils rencontrent. Ils sont conscients de la nécessité d'adapter sans cesse l'offre des services publics locaux aux attentes d'une population exigeante et habituée à la réactivité des entreprises de services.

Or, ils sont confrontés au quotidien à des pesanteurs liées à l'exécution de tâches administratives qui freinent leur action.

Dans ce contexte, les entreprises délégataires de service public sont en mesure de proposer des solutions adaptées, d'aller vite, d'être efficaces et en mouvement, et ce avec une vision à long terme d'une bonne gestion du service public.

Et tout cela, contrairement aux idées reçues, pour un prix très compétitif. N'oublions pas qu'en France, une famille dépense en moyenne 1 euro par jour pour le service d'eau et d'assainissement. L'enquête NUS présentée dans ce numéro d'*Aquaë* atteste une nouvelle fois de la performance des services publics de l'eau en France à laquelle contribue sensiblement le partenariat public-privé.

Le temps gagné est un bien précieux. La rapidité de conception et de réalisation des opérateurs est au bénéfice de tous.

Bernard Guirkinger
Président

DOSSIER Palmarès du prix de l'eau en Europe : la place exemplaire de la France

NUS Consulting publie les résultats de son enquête sur le prix de l'eau en 2003 pour les particuliers dans les cinq plus grandes villes de dix pays européens. La France est remarquablement bien placée, tant sur le prix que sur les écarts de prix d'une ville à une autre. Avec un prix moyen de 2,56 euros/m³, elle se situe au 5^e rang par rapport à ses voisins européens. Par ailleurs, l'écart des prix entre les villes françaises est le plus faible des 10 pays étudiés.

Parmi les grands services publics essentiels à la vie sociale et économique, l'eau reste l'un de ceux qui a la plus faible part dans les dépenses des ménages. À titre de comparaison, les services de l'énergie comme le gaz ou l'électricité ont un coût qui peut être évalué à 2 à 5 fois supérieur. L'eau n'en reste pas moins l'un des services les plus fondamentaux.

Des écarts significatifs

Malgré la proximité en termes de référentiel normatif entre les pays euro-

péens, l'écart entre les prix pratiqués dans les grandes villes d'Europe est frappant : alors que le prix moyen de l'eau est de 0,68 euro/m³ en Italie, il est de 4,53 euros/m³ au Danemark et de 4,45 euros/m³ en Allemagne, ce qui représente un écart de 1 à 6. Le « coefficient de variation » qui rend compte des écarts entre les prix constatés et leur moyenne atteint quant à lui un maximum au Royaume-Uni et un minimum en France.

Les différences relevées par l'étude s'expliquent pour partie seulement par une



CHIFFRE CLÉ

Plus de **400 nouvelles communes**, couvrant une population d'environ **900 000 habitants**, ont délégué la gestion de leur services d'eau et d'assainissement entre 1998 et 2001. (Source : Ifen)



...

disparité des taxes s'ajoutant au prix du service entre les pays et entre les villes. Autre élément explicatif, le coût de dépollution des eaux usées est supérieur à celui de la distribution dans quatre pays. Pour ce poste, les variations relevées (de 1 à 8) peuvent être considérables. Par ailleurs les directives européennes relatives à l'épuration des eaux résiduaires pourraient engendrer des hausses de prix dans les pays en retard sur l'application de ces réglementations. Les pays qui ont déjà lourdement investi comme l'Allemagne pourraient ainsi tirer parti d'un effet de stabilisation des prix à long terme.

La France au juste prix

La France se situe au 5^e rang des dix pays analysés avec 2,56 euros/m³, soit un prix inférieur à la moyenne (2,71 euros/m³).

Ce classement est du même ordre si l'on ne considère que le coût de la distribution de l'eau potable (7^e rang), ou celui du traitement des eaux

usées (6^e rang). La France se caractérise par une position médiane : des prix relativement modérés pour une performance sanitaire et environnementale satisfaisante. Les augmentations du prix de l'eau ont été contenues depuis quelques années, avec une stabilisation des prix en euros constants. Pour les 10 grandes villes françaises, l'écart de prix moyen est limité à 0,37 euro/m³ et le « coefficient de variation » inférieur à 5 %, soit le moins élevé d'Europe. L'étude souligne également que la France est le pays où la lisibilité du prix est la meilleure en raison de la facturation qui y est particulièrement détaillée.

« La persistance de la position médiane de la France au regard de ses voisins européens dépendra de la portée des futurs textes de l'Union européenne relatifs à la qualité de l'eau et à la protection de l'environnement, observe Jacques Claudel, directeur général de NUS Consulting France. Seule une grande transparence sur le sujet permettra au consommateur de bien comprendre la nature des actions dont il assure le financement par sa facture d'eau. »

Zoom sur cinq villes françaises

Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Nice, se situent toutes au milieu du classement des grandes métropoles européennes.

Un autre phénomène notable est celui de l'écart entre les prix de l'eau dans ces cinq villes, qui est le plus faible des dix pays étudiés. Cela consolide encore la performance de notre pays en matière de prix. ■

Des disparités limitées en France

usées (6^e rang). La France se caractérise par une position médiane : des prix relativement modérés pour une performance sanitaire et environnementale satisfaisante. Les augmentations du



Le coût de l'eau : de deux à cinq fois inférieur aux coûts du gaz et de l'électricité.

La méthodologie de l'enquête

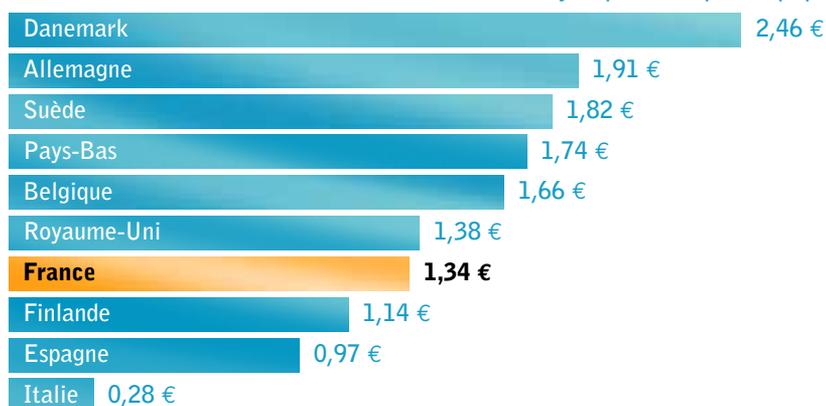
L'étude présentée dans le présent document et réalisée par NUS Consulting porte sur le prix de l'eau en 2003, y compris taxes et redevances, pour les particuliers dans les cinq plus grandes villes de 10 pays européens.

Elle est calculée sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, considérée par l'Insee comme le niveau de consommation d'un ménage type. Les prix moyens par pays sont pondérés par la population des villes.

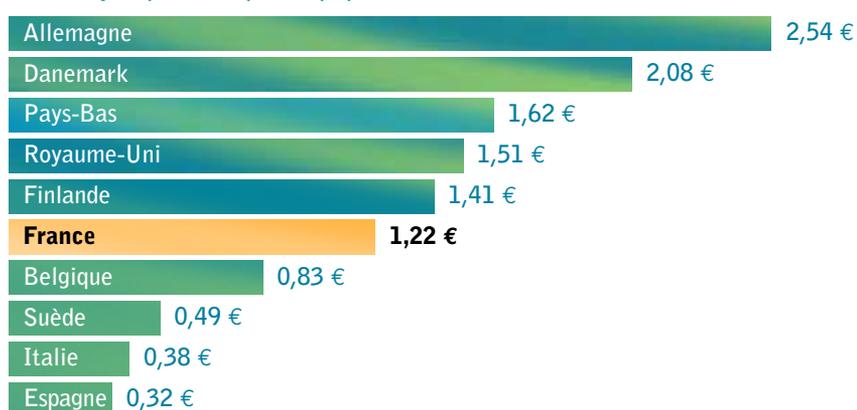
NUS Consulting Group, société constituée il y a près de 70 ans, est le premier organisme mondial indépendant de contrôle et de conseil dans le domaine du coût de l'énergie et des télécommunications. Présent dans 16 pays, NUS Consulting compte 800 professionnels de l'énergie et des télécommunications, dispose de la première base de données tarifaires au monde et intervient auprès de 25 000 entreprises.

Les chiffres clés de l'enquête 2003 sur le prix de l'eau : la France dans la moyenne des prix en Europe

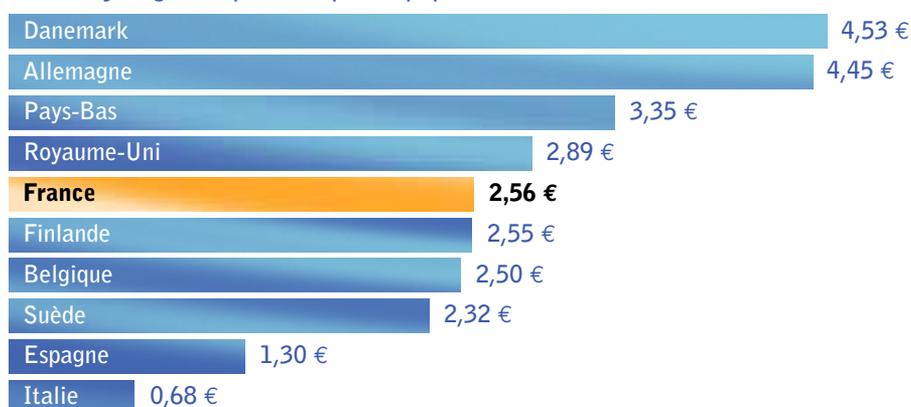
Distribution (service eau et taxes eau). Prix moyen pondéré par la population (€/m³) :



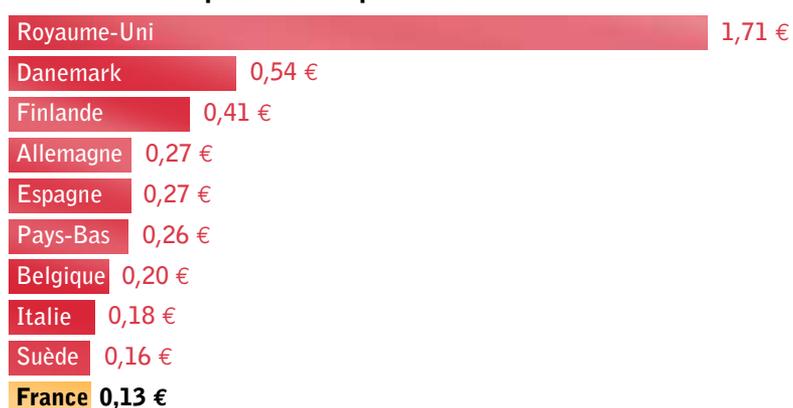
Rejet des eaux usées (assainissement et taxes).
Prix moyen pondéré par la population (€/m³) :



Prix moyen global pondéré par la population (€/m³) :



Dispersion du prix moyen (€/m³). La France est le pays
où les écarts de prix sont les plus faibles :



RÉGLEMENTATION Les arrêtés sur la normalisation des composts de boues résiduaires

Les arrêtés du 18 mars 2004, publiés au Journal officiel du 26 mars 2004 rendent obligatoire l'application de la norme NFU 44-095. Ils informent les producteurs de compost sur les obligations à respecter pour la commercialisation des produits « compost de boues » élaborés à partir de boues de station d'épuration.

Cette norme était très attendue par les différents acteurs. Elle devrait faciliter les procédures d'homologation des produits élaborés à partir de matières d'intérêt agronomique et permettre ainsi leur commercialisation sans avoir recours à la procédure toujours longue d'établissement des plans d'épandage.

Les boues des unités d'équarrissage, les graisses et résidus de pré-traitements ne peuvent pas, quant à eux, être compostés.



COLLOQUE Mesure de la performance

L'Institut de la gestion déléguée (IGD) a réuni le 9 juin dernier à l'Assemblée nationale les principaux acteurs qui ont contribué à l'élaboration du référentiel d'indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement.

Ce colloque a été l'occasion de constater les avancées significatives faites par les intervenants (élus, usagers des services, contrôleurs, opérateurs) pour un référentiel partagé de mesure de la performance globale des services, auquel le SPDE témoigne tout son attachement.

Il a ainsi confirmé le positionnement précurseur des services de l'eau et de leurs opérateurs vis-à-vis de cette démarche qui, n'en doutons pas, devrait inspirer les autres services publics locaux entamant actuellement, au sein de l'IGD, des démarches similaires. ■

La présente norme est plus sévère que l'arrêté du 8 janvier 1998 qui fixe les conditions de l'épandage des boues. Les seuils sur les éléments traces ont certes été abaissés pour tous les éléments mais de nouveaux contrôles sont introduits (contrôles microbiologiques notamment).

Elle impose de plus des obligations sur la traçabilité des produits (matières entrantes et produits finis).

Dans cet esprit, le marquage des produits finis est désormais normalisé* et d'autres obligations d'étiquetage s'imposent.

Notre profession estime que l'ensemble de ces mesures établies avec pragmatisme est de nature à faciliter les procédures de recyclage en agriculture des composts homologués. L'instruction des premiers dossiers sera suivie avec intérêt par nos sociétés. ■

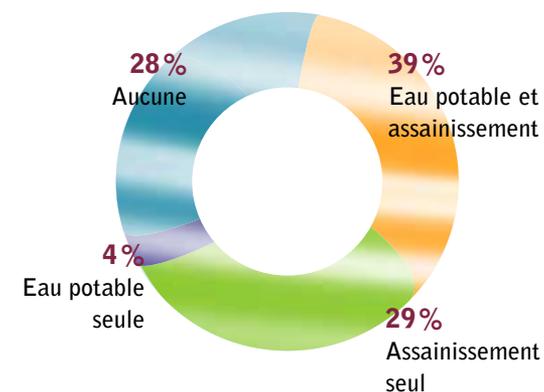
*Amendement organique-compost contenant des matières d'intérêt organique issues du traitement des eaux.

CHIFFRES Le bilan de l'intercommunalité

La quasi-totalité du territoire français, représentant 82 % de sa population, est désormais couverte par des structures intercommunales : communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communauté de communes.

155 communautés d'agglomération existent désormais depuis le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle 15 nouvelles communautés ont été créées : soit à partir de communautés de communes, soit par transformation de syndicats d'agglomération nouvelle ou spécifiquement *ex nihilo*.

43 % d'entre elles se sont dotées de la compétence « eau » et 68 % de la compétence « assainissement ». ■



Eau potable et assainissement dans les communautés d'agglomération

(Source : ADCF)